



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 septembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six** du mois de septembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 20 septembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Véronique ITTAH - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Annie MILLIARD à Mme Martine LEROY
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Michel RENAUD à Mme Pauline PABIOT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Denis HOUCHOT à Mme Geneviève PARIS
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Geneviève PARIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Réseau des médiathèques – Demande d’adhésion à l’ABF et l’Agence Livre et Lecture BFC

Le réseau des médiathèques de Cœur de Loire a élaboré un Projet culturel, Scientifique, Educatif et Social pour structurer son réseau de lecture publique pour les cinq années à venir.

Le document de Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social (PCSES) a été validé à l’unanimité en Conseil Communautaire le 28 octobre 2021.

Le Contrat de Territoire Lecture (CTL), rédigé en complément au PCSES a également été validé en Conseil Communautaire le 28 octobre 2021. Son renouvellement pour la période 2024-2026 est programmé.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du PCSES et du CTL, associées à l’élaboration en cours d’un document de politique documentaire participent à la professionnalisation du réseau de lecture publique.

Elles requièrent une formation continue des agents dans leur domaine d’expertise et un accès aux ressources documentaires, aux formations, et aux partenariats sur opérations proposés par les partenaires régionaux et nationaux.

L’Agence Livre et Lecture de la Région Bourgogne Franche-Comté, ainsi que l’Association des Bibliothécaires de France constituent deux partenaires de référence auxquels le Réseau des médiathèques se propose d’associer la Communauté de Communes pour accéder à leurs ressources, aux supports promotionnels, et aux formations dispensées.

A ce titre, un renouvellement d’adhésion est proposé pour :

- L’agence Livre et Lecture de Bourgogne-Franche-Comté pour l’année 2025
- L’association des Bibliothécaires de France pour l’année 2025

Dépenses (HT)		Recettes	
Adhésion agence livre et lecture 2025	200 €	Autofinancement Communauté de Communes Cœur de Loire	460 €
Adhésion ABF 2025	260 €		
Total	460 €	460 €	100 %

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTER** la demande l’adhésion de la Communauté de Communes aux organismes,
- **AUTORISER** le Président à engager les frais d’adhésion,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de l’opération.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 34
Pouvoirs : 7
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Geneviève PARIS, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 058-200067916-20240926-2024_26_09_07-DE

S²LO